

AFFILIES DE COACHING AVENUE

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION
D'INFORMATIONS SUR INTERNET



Ko-Evolution Presse©
Date de mise à jour : 15 Février 2003

PREAMBULE	4
Présentation de Ko-Evolution Presse	4
Présentation du site Coaching Avenue	4
L'apport de contenu éditorial par l’Affiliation	4
A qui est réservé l’apport de contenu éditorial	5
Objet du présent contrat	5
CONDITIONS GENERALES	6
Article 1 – Déclarations de l’Affilié	6
Article 2 –Autorisation de publication électronique	6
Article 3 – Tarifs des prestations - Facturation	7
3-a : Prix des services.....	7
3-b : Moyens de paiement	7
3-c : Facturation.....	8
Article 4 – Formalisation des liens contractuels et durée du contrat	8
Article 5 – Nature et étendue des droits cédés	8
Article 6 – Propriété intellectuelle	8
6-a : Principes généraux.....	8
6-b : Propriété intellectuelle de l’Affilié	9
6-b : Propriété intellectuelle du Prestataire.....	9
6-c : Droit de retrait.....	10
Article 7 – Garanties et responsabilités	10
7.a Respect de la Charte Editoriale.....	10
7.b Garanties d’exactitude des informations diffusées.....	10
7.c Autres Garanties et Responsabilités de l’Affilié	10
7.c Garanties et responsabilités du Prestataire	11
7.d Résolution d’un litiges lié à un contenu de l’Affilié	11
Article 8 - Refus de prestation	12
Article 9 – Résiliation	12
Article 10 – Accès aux plates-formes de publication des Contenus	12
10.a - Mode d’accès en ligne.....	12
10.b - Règles d’utilisation des codes confidentiels	13
10.c - Manifestation du droit de divulgation	13
Article 11 – Résiliation – Fin de contrat	13
Article 12 – Intégralité des accords	13
Article 13 – Indépendance des clauses	13
Article 14 – Cession de contrat	14
Article 15 – Loi applicable - Juridiction	14
Article 16 – Correspondances	14
A -CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA FICHE-ANNUAIRE	15
Article A1 – Unicité de la fiche-annuaire	15
Article A2 – Déclarations de l’Affilié	15
Article A3 – Mise en ligne et modifications de la fiche-annuaire	15
Article A4 – Charte éditoriale et contrôle	15
B - CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES ARTICLES	16
Article B1 – Le respect de la charte éditoriale	16
Article B2 – Validation	16
B2.a Modalités de validation.....	16
B2.b Conséquences juridiques de la validation	16
Article B3 – Mise en ligne	16
B3.a Deux étapes pour la diffusion d’un article.....	16
B3.c Modalités de parution de la newsletter « Coachs et Vous ».....	17
Article B4 – Période de non validation des articles	17
Article B5 – Articles « non consommés »	17
Article B6 – Achat d’articles supplémentaires	17
Article B7 – Sort des articles parus si non renouvellement de l’abonnement	17
Article B8 – Droit de réponse exercé par un tiers suite à un article	18
Article B9 – Mentions du nom de l’auteur	18

C- CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES PAGES WEB COMPLEMENTAIRES	19
Article C1 – Respect de la vocation du site	19
Article C2 – Respect des contraintes techniques	19
Article C3 – Mise en ligne et modifications du mini-site web (2 pages perso)	19
Article C4 – Accès en consultation.....	19
Article C5 – Charte éditoriale et contrôle.....	19
D- CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'ENCYCLOPEDIE DU COACHING©.....	20
Article D1 – Caractéristiques de l'Encyclopédie du Coaching©	20
Article D2 – Insertion des articles dans l'Encyclopédie du Coaching.....	20
Article D3 – Edition éventuelle d'un ouvrage « Encyclopédie du Coaching »	20

PREAMBULE

Présentation de Ko-Evolution Presse

KO-EVOLUTION PRESSE est une S.A.R.L de Presse au capital de 1.525 Euros, dont la gérante est Mme Monique COUTURIER, et dont le siège social est situé :

Ko-Evolution-Presses
Bat B, 3, quai docteur du Docteur Mass
94700 Maisons-Alfort - FRANCE

Présentation du site Coaching Avenue

Le Prestataire, la société KO-EVOLUTION PRESSE, a créé et développé - en lien étroit avec Brigitte Roujol, coach et auteur du site - le site internet « COACHING AVENUE » accessible à l'adresse internet « <http://www.coachingavenue.com> ».

Outre du contenu éditorial rédigé par l'équipe de rédaction de Ko-Evolution Presse (tels le Panorama synthétique du coaching, des entrées de l'Encyclopédie du coaching®, des ressources bibliographiques), le site COACHING AVENUE intègre un portail et annuaire du coaching, des bases de données et des moteurs de recherche.

COACHING AVENUE a pour vocation, au sein du monde francophone :

- de permettre aux particuliers ou entreprises de mieux connaître le coaching et d'y recourir avec les meilleures garanties d'efficacité ;
- de permettre aux coachs de se faire connaître, d'élargir leur audience et de communiquer sur leurs spécificités ;
- d'être un lieu d'échange virtuel où les coachs et les internautes (leurs clients potentiels) peuvent échanger réflexions, expériences et recherches dans une optique d'émulation et d'ouverture mutuelles ;
- d'être un site d'information et de ressources sur l'entreprise de soi, le management et le changement individuel et collectif.

COACHING AVENUE propose aux internautes à l'adresse <http://www.coachingavenue.com>, 24h/24 et 7jrs/7, en accès libre et gratuit hors frais de communication, des informations générales sur la profession, un annuaire des coachs, des articles sur des thématiques de coaching (management, outils, vie personnelle, vie professionnelle, etc.) et l'abonnement à une newsletter « Coachs et Vous ».

L'apport de contenu éditorial par l'Affiliation

COACHING AVENUE propose aux coachs des services innovants et originaux.

Sur abonnement payant, les coachs peuvent devenir Affiliés du site Coaching Avenue.

L'Affiliation leur permet d'accéder à la plate-forme technique du site permettant d'insérer et mettre à jour en ligne, via internet, du contenu éditorial tels leur fiche descriptive de coach pour l'annuaire en ligne, des articles à paraître sur le site et dans la newsletter électronique « Coachs et Vous » ou encore créer un mini-site web (deux pages perso).

L’Affiliation qui consiste à apporter du contenu de nature éditoriale, se distingue du Partenariat, qui consiste à apporter du contenu de nature publicitaire et qui fait l’objet d’un contrat distinct.

A qui est réservé l’apport de contenu éditorial

L’Affiliation et donc l’apport de contenu éditorial sur le site Coaching Avenue est :

- d’une part exclusivement réservé aux coachs, professionnels du coaching,
- d’autre part exclusivement réservé aux personnes physiques, le coaching étant par essence une prestation de nature « intuitu personae ».

Le coach est défini chez Coaching Avenue de la manière suivante :

« Le coach accompagne de manière individualisée et personnalisée des personnes ou des équipes pour le développement de leurs potentiels et l’atteinte de leurs objectifs personnels ou professionnels.

Cet accompagnement se caractérise par l’émergence des propres solutions de la personne ou de l’équipe, par la mise en place d’actions concrètes. Il sollicite d’autre part des changements personnels, interpelle les attitudes et les comportements, les cartes mentales, les visions du monde de chacun.

Cet accompagnement n’est ni du conseil, ni de la formation, ni du tutorat, ni du mentorat ni de la thérapie ».

Cette définition exclut également les « managers-coachs ».

Objet du présent contrat

L’Affilié est une personne physique et un professionnel du coaching, qui souhaite bénéficier des services mis en place par le Prestataire sur le site Coaching Avenue.

L’Affilié souhaite porter à la connaissance des internautes du contenu éditorial, éléments informationnels et déclaratifs tels sa fiche descriptive de coach, des articles ou des informations complémentaires (mini-site web).

Le Prestataire et l’Affilié se sont rapprochés en vue de conclure un accord pour intégrer dans la plate-forme interactive du site internet Coaching Avenue les contenus fournis par l’Affilié, de les diffuser en ligne afin de les rendre accessibles à la consultation par les internautes.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT

CONDITIONS GENERALES

Article 1 – Déclarations de l’Affilié

L’Affilié déclare être une personne physique et exercer la profession de coach.

Il déclare solliciter les prestations de Ko-Evolution Presse pour diffuser du contenu de nature éditoriale auprès du public sur le site internet Coaching Avenue (www.coachingavenue.com) aux fins de mieux se faire connaître en tant que professionnel du coaching et communiquer sur ses spécificités de coach.

Pour ce faire, l’Affilié déclare demander la concession d’utilisation de la suite de logiciels Coaching Avenue et sa mise à disposition en mode ASP (Application Software Provider), étant entendu que les composants du Logiciel Concédé et le système d’exploitation resteront hébergés sur le serveur du Prestataire ou son hébergeur.

L’Affilié déclare avoir pris connaissance préalablement à l’envoi de son règlement et de son bulletin d’abonnement, du site internet Coaching Avenue (www.coachingavenue.com), de sa présentation, de son arborescence et de la documentation présente sur le site web notamment des questions fréquentes (FAQ).

Il appartient à l’Affilié de s’assurer que les matériels dont il dispose et notamment ses logiciels d’interrogation et ses moyens de connexion sont susceptibles d’utiliser, avec toute l’efficacité requise, les services proposés par le Prestataire sur le site www.coachingavenue.com.

Par l’envoi de son règlement, l’Affilié déclare avoir pris connaissance, lu, et accepté l’intégralité des clauses prévues au présent Contrat et dans la Charte éditoriale.

Article 2 – Autorisation de publication électronique

Pour les besoins des services offerts par le Prestataire, l’Affilié autorise – et ce à titre gratuit- le Prestataire à intégrer les Contenus (textes, éléments informationnels et déclaratifs, données, photographies, graphiques, et autres documents sous forme électronique) qu’il lui transmettra, dans les programmes interactifs en ligne du portail Coaching Avenue (www.coachingavenue.com).

L’Affilié transmettra les Contenus à travers la plate-forme de gestion du site Coaching Avenue et dans les conditions mentionnées ci-après.

Si l’Affilié exerce le métier de coach sous la responsabilité d’une ou plusieurs personnes morales (association, société, cabinet de conseil, etc.), il déclare avoir obtenu les accords nécessaires de ces personnes morales pour publier lesdits contenus sur le site Coaching Avenue.

Si pour les besoins du service, le Prestataire est amené à publier sur le site Coaching Avenue des éléments de désignation de l’Affilié tels des marques déposées, l’Affilié concède au Prestataire, pour les seules fins du contrat, un droit d’usage sur ces marques, gratuit et limité à la durée du contrat.

Article 3 – Tarifs des prestations - Facturation

3-a : Prix des services

Le Prestataire Ko-Evolution Presse propose différents niveaux d'abonnements qui correspondent à différents niveaux d'accès aux services proposés.

Ces abonnements diffèrent selon la nature et la quantité des contenus à publier. Certains abonnements (prestation complémentaire) ne sont accessibles que si l'Affilié a sollicité l'abonnement à l'annuaire (prestation de base).

Outre les présentes Conditions Générales, l'utilisation de chaque service est soumise à des Conditions Particulières précisées à la fin du présent contrat.

Le Prestataire pourra modifier ses prix à tout moment. Le prix des services payés d'avance est garanti pour la période concernée. Le Prestataire se réserve le droit de répercuter sans délai toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

3-b : Moyens de paiement

Les prix des services proposés sont ceux mentionnés sur le bon de commande. Ils s'entendent hors taxes et sont payables d'avance en Euros.

Les moyens de règlement acceptés sont :

- chèque et virement pour les affiliés de la zone Euro,
- mandat ou virement pour les Affiliés résidant hors Zone Euro.

Le règlement est à libeller au nom de Ko-Evolution Presse.

Le bon de commande et le paiement sont à adresser à :

KO-EVOLUTION PRESSE
260, bd Voltaire
75011 PARIS
FRANCE

Pour les virements, les identifiants à utiliser sont les suivants (avec tarifs OUR pour virements internationaux) :

RIP Identifiant national de compte				Domiciliation	
ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIP	LA POSTE CENTRE FINANCIER DE PARIS 75900 PARIS CHEQUES FRANCE	
30041	00001	2880423A020	66		
IBAN Identifiant international de compte International Bank Account Number				BIC Identifiant international de l'établissement Bank Identifier Code	
FR	42	30041	00001	2880423A020	66
Titulaire du compte - Account owner				Espace réservé au destinataire du relevé	
SARL KO EVOLUTION PRESSE BAT B 03 QUAI DOCTEUR MASS 94700 MAISONS ALFORT					

3-c : Facturation

L’Affilié recevra une facture correspondant aux prestations demandées. La facture sera envoyée par mail (courrier électronique) dès réception du paiement.

Article 4 – Formalisation des liens contractuels et durée du contrat

L’envoi du règlement des prestations choisies vaut acceptation du présent contrat.

Le contrat est conclu pour une durée initiale d’UN AN (12 mois) à compter de la date d’activation du compte (réception du règlement et du bulletin).

En cours d’abonnement, l’Affilié pourra acheter des prestations complémentaires. Ce n’est qu’au renouvellement de son inscription que l’Affilié pourra modifier sa formule d’abonnement en diminution de prestations.

Article 5 – Nature et étendue des droits cédés

Pour permettre la publication et la diffusion de ses contenus éditoriaux, l’Affilié cède, à titre gratuit, au Prestataire les droits de reproduction et de représentation des Contenus fournis via la plate-forme de saisie et les droits d’utilisation secondaires nécessaires à cette exploitation. La diffusion et la publication se font sur le site internet Coaching Avenue accessible à l’url www.coachingavenue.com et via la newsletter « Coachs et Vous ».

Le Prestataire cède à l’Affilié la concession d’utilisation de la suite de logiciels Coaching Avenue et sa mise à disposition en mode ASP (Application Software Provider).

En accord avec Brigitte Roujol, auteur du site, le Prestataire cède à l’Affilié le droit d’insérer du contenu éditorial à condition que ce contenu respecte les clauses du présent contrat et la charte éditoriale du site.

Article 6 – Propriété intellectuelle

6-a : Principes généraux

Les parties reconnaissent que le contrat ne confère :

- au Prestataire aucun droit de propriété intellectuelle ou autre sur tout ou partie des Contenus diffusés par l’Affilié, en dehors du droit sui-generis sur les bases de données.
- à l’Affilié aucun droit de propriété intellectuelle sur le site Coaching Avenue, sur le contenu éditorial conçu par l’équipe de rédaction de Coaching Avenue, sur les bases de données ou sur tout ou partie des listes de diffusions du Prestataire.

6-b : Propriété intellectuelle de l’Affilié

L’Affilié ne percevra aucun droit d’auteur de la part du Prestataire.

L’Affilié ne s’engage à aucune exclusivité des Contenus publiés sur Coaching Avenue et conserve tous les droits à une publication papier ou électronique desdits Contenus y compris les droits de traduction et d’adaptation. Toutefois, ce droit ne peut s’opposer au droit sui-generis de Ko-Evolution Presse, producteur de la base de données (voir 6-b).

Si un Contenu (texte, élément informationnel et déclaratif, données, photographie, graphique et tout autres document sous forme électronique) apporté par l’Affilié a déjà fait l’objet d’une publication par un autre éditeur (à titre gratuit ou rémunéré), l’Affilié déclare par le simple fait de transmettre ce Contenu via la plate-forme de saisie, avoir obtenu l’autorisation écrite dudit éditeur de republier le Contenu ou œuvre sur le site de Coaching Avenue.

L’Affilié se déclare pleinement conscient des risques de plagiat qu’entraîne une publication sur support informatique. Il reconnaît que c’est à lui seul qu’il appartient en tant qu’auteur d’assurer la défense de ses droits. Le Prestataire, Ko-Evolution Presse ne peut en aucun cas être tenu responsable d’actes perpétrés par des tiers qui enfreindraient les droits d’auteur de l’Affilié.

6-b : Propriété intellectuelle du Prestataire

Le site Coaching Avenue est en lui-même, indépendamment de son contenu, une œuvre protégée par le droit d’auteur, notamment en tant qu’agencement original de mise en page, icône, textes et images.

Le Prestataire Ko-Evolution Presse garde l’entière propriété du site Coaching Avenue et de son contenu, hors contenus insérés par les Affiliés.

Les programmes, et notamment les logiciels, les outils de production et de mise en forme, les bases de données, les listes de diffusions de la ou les newsletters, les documentations d’utilisation du système et leurs exemplaires, ainsi que les droits dérivés éventuels sont la propriété du Prestataire Ko-Evolution Presse.

Le Prestataire reste entièrement libre de modifier à tout moment l’architecture du site, les textes rédigés par lui, les pages-écran, les graphismes, l’animation ou l’arborescence du site Coaching Avenue.

Le Prestataire se réserve le droit de faire évoluer les services, notamment en mettant à disposition de nouvelles fonctionnalités, ou en modifiant ou supprimant certaines fonctionnalités. Ces modifications pourront intervenir sans préavis de la part du Prestataire et sans autre formalité que de porter ces modifications dans le guide d’utilisation de l’accès réservé accessible en ligne, ou encore d’une information en ligne sur le service.

Ko-Evolution Presse est titulaire du droit sui-generis sur les bases de données et à ce titre s’oppose à toute extraction de la totalité ou d’une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données.

Ko-Evolution Presse s’oppose à toute extraction ou réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles du contenu susceptible d’occasionner un préjudice à ses intérêts.

6-c : Droit de retrait

L’Affilié peut à tout moment demander au Prestataire de déprogrammer ses Contenus mis en ligne sans avoir à donner de justification mais en acceptant la facturation d'une indemnité forfaitaire correspondant au coût technique de ce retrait accompli par le Prestataire.

La demande doit se faire par lettre recommandée avec accusé réception précisant très clairement les éléments à supprimer.

L’indemnité forfaitaire unitaire est fixée actuellement à :

- 50 Euros HT pour la fiche-annuaire si demande faite en cours d’année,
- 50 Euros HT pour le mini site-internet si demande faite en cours d’année,
- 50 Euros HT par article,

L’indemnité forfaitaire est fixée à 150 Euros HT par lot de 12 articles.

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptible d’être modifiés à tout moment. Les tarifs appliqués sont ceux applicables lors de l’expression de la demande de retrait, à savoir ceux indiqués dans le contrat en vigueur à la date de la demande de retrait.

Article 7 – Garanties et responsabilités

7.a Respect de la Charte Editoriale

Le site Coaching Avenue (www.coachingavenue.com) est associé à une image de qualité. L’auteur du site, Brigitte Roujol et le Prestataire, Ko-Evolution-Presse, sont très attachés à cette image, tant dans leurs propres intérêts que de celui des affiliés et partenaires du site.

Une charte éditoriale a été rédigée. L’Affilié s’engage à respecter les principes édictés dans cette charte éditoriale et s’engage à respecter les versions (mise à jour) ultérieures de cette charte qui seront insérées sans préavis sur le site.

Il déclare avoir pris connaissance de la version actuelle de la charte préalablement à l’envoi de son règlement des prestations.

7.b Garanties d’exactitude des informations diffusées

L’Affilié s’engage à fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes et maintenir et remettre à jour régulièrement les données d’inscription afin de les conserver vraies, exactes, à jour et complètes.

7.c Autres Garanties et Responsabilités de l’Affilié

L’Affilié garantit que les informations destinées à être diffusés ne contreviennent à aucun droit de tiers (tels que droit d’auteur, droits voisins, droit de propriété industrielle, marques, etc.) et ne portent nullement atteinte à la vie privée ou au droit à l’image de quiconque.

En conséquence, l’Affilié garantit qu’il détient les droits et autorisations nécessaires permettant au Prestataire de reproduire les messages fournis par l’Affilié en vue de les diffuser.

L’Affilié s’engage à indemniser et assurer la défense du Prestataire, et plus généralement à prendre en charge toutes les conséquences pouvant résulter de toute action trouvant son origine dans la violation par l’Affilié de ses obligations.

L’Affilié s’engage à indemniser le Prestataire de toute condamnation qui pourrait être engagée à son encontre par une décision de justice, même non encore définitive, y compris les frais d’avocat et d’expertise.

Pour pouvoir bénéficier de la présente garantie, le Prestataire informera l’Affilié de toute action dès qu’il en aura connaissance.

L’Affilié est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériel ou immatériels, causés par lui au Prestataire ou tout tiers du fait de la diffusion d’informations et d’articles.

Au cas où le Prestataire se verrait confronté à une revendication d’un tiers en raison de l’insertion d’un contenu de l’Affilié, il est autorisé à retirer immédiatement le contenu litigieux de la base de données.

7.c Garanties et responsabilités du Prestataire

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

Pour assurer la visibilité du site, le Prestataire, Ko-Evolution-Presses s’engage à mettre en œuvre des moyens pour référencer le site Coaching Avenue (www.coachingavenue.com) sur différents moteurs de recherche, annuaires, sites et portails.

Le Prestataire, Ko-Evolution Presse s’engage à mettre en œuvre les moyens pour rendre et maintenir accessibles les services disponibles sur Coaching Avenue. Toutefois le Prestataire décline toute responsabilité en cas d’indisponibilité du site dans le cas de force majeure ou tous autres éléments hors de son contrôle, ou de modifications nécessaires au bon fonctionnement du site.

L’Affilié déclare être informé des risques particuliers liés au fonctionnement d’internet, et notamment du fait que les informations qui y transitent ou y sont stockées peuvent être récupérées, transférées et/ou altérées, contre la volonté du Prestataire et de l’Affilié concerné. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dégâts d’origine accidentelle ou volontaire subis par l’Affilié et provoqués ou non par des tiers.

Le Prestataire ne s’engage, ni garantit ni se porte fort :

- du succès des Contenus publiés par l’Affilié (fiche descriptive, mini-site, article),
- que des internautes consulteront les pages web où figurent les Contenus publiés .

7.d Résolution d’un litiges lié à un contenu de l’Affilié

Dans l’hypothèse où le prestataire recevrait une plainte d’un tiers concernant le contenu (mini-site, article) de l’Affilié, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- 1- Le Prestataire communiquera la réclamation à l’Affilié en lui demandant, le cas échéant, de justifier de ses droits dans un délai donné.
- 2- En fonction de la situation, le Prestataire pourra suspendre la mise en ligne des contenus incriminés et/ou inviter l’Affilié à prendre contact avec le tiers plaignant pour résoudre le litige.
- 3- L’Affilié devra alors tenir le Prestataire informé de l’évolution de ses relations avec le tiers plaignant.
- 4- Suivant l’évolution des relations entre l’Affilié et le tiers, le Prestataire pourra à sa seule discrétion :
 - remettre en ligne les contenus, si le tiers plaignant n’a ni engagé de procédure judiciaire contre l’Affilié concerné, ni, malgré les démarches de l’Affilié cherché à engager une discussion avec lui,
 - en l’absence d’accord entre eux et/ou l’hypothèse où une procédure judiciaire aurait été engagée, laisser les contenus incriminés hors ligne jusqu’à l’aboutissement du litige,
 - en cas d’accord entre l’Affilié et le tiers plaignant et au vu des termes de l’accord, permettre une remise en ligne des contenus éventuellement modifiés.

Article 8 - Refus de prestation

Le Prestataire Ko-Evolution se réserve la faculté de refuser toute prestation qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, ou qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable du refus de procéder à la mise en œuvre de tout ou partie des services souscrits pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à quelques dommages-intérêts que ce soit pour l’Affilié.

Article 9 – Résiliation

Le Prestataire se réserve le droit de résilier le présent contrat sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par l’Affilié d’une quelconque des clauses mentionnées dans le présent contrat ou dans la charte éditoriale.

Article 10 – Accès aux plates-formes de publication des Contenus

10.a - Mode d’accès en ligne

Dès le paiement de la formule d’abonnement choisi, le Partenaire reçoit un identifiant et un mot de passe qui lui sont personnels.

Selon la nature de son abonnement, ce mot de passe lui donne accès en ligne via le réseau internet, à la plate-forme de gestion dans laquelle il peut saisir, gérer et modifier les informations le concernant et correspondant à son abonnement.

La plate-forme technique est accessible via Internet sur le site coaching Avenue à l'adresse suivante : www.coachingavenue.com // Espace des coachs // Accès réservé aux abonnés

10.b - Règles d'utilisation des codes confidentiels

Les éléments permettant à l'Affilié de s'identifier et de se connecter aux services de Coaching Avenue sont personnels et confidentiels. En conséquence, l'Affilié s'engage à conserver secrets les éléments constitutifs de son identification (nom d'utilisateur, mot de passe) et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Tout usage des éléments d'identification de l'Affilié est fait sous l'entière responsabilité de l'Affilié. Le Prestataire n'est aucun cas responsable de l'utilisation frauduleuse qui pourrait en être faite par un tiers

L'Affilié supportera les éventuels frais techniques de suppression d'informations introduites de manière frauduleuse. Les montants de ces frais sont précisés à l'article 6. droit de retrait.

En cas de perte ou de vol d'un des éléments d'identification, l'Affilié doit modifier si possible son mot de passe et informer dans les meilleurs délais le Prestataire qui prendra les mesures nécessaires.

10.c – Manifestation du droit de divulgation

L'insertion des éléments de contenus est faite par l'Affilié qui manifeste par les validations en ligne des éléments à insérer que son œuvre est achevée et peut être présentée au public. C'est notamment en cliquant sur « Soumettre un article », que l'Affilié déclare que son article à insérer est finalisé tant sur le fond que sur la forme.

Article 11 – Résiliation – Fin de contrat

En cas d'inobservation par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effets.

Article 12 – Intégralité des accords

Le présent contrat ainsi que les annexes auxquelles il est fait référence, constituent l'intégralité des accords intervenus entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes. Il annule et remplace toutes les conventions orales et écrites qui auraient pu être conclues antérieurement entre les parties à cet égard et ne pourra être modifié que par un nouvel accord ou avenant conclu par écrit et signé des parties.

Article 13 – Indépendance des clauses

Au cas où tout ou partie d'une clause du présent contrat serait jugée nulle et de nul effet, les parties s'efforceront dans un délai de deux mois à compter de la date de la décision judiciaire ayant décidé de cette nullité, de parvenir à un accord, sur les termes d'une clause ou partie de clause équitable pouvant remplacer celle qui aura ainsi été déclarée nulle, tout

en maintenant dans la mesure du possible l'économie du présent contrat ; la clause sera réputée nulle et non avenue sans porter atteinte aux autres clauses du contrat.

Article 14 – Cession de contrat

Le Prestataire Ko-Evolution Presse se réserve le droit de céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie du présent contrat.

L’Affilié ne peut en aucun cas céder ses droits au profit d’une autre personne ou d’un autre coach.

Article 15 – Loi applicable - Juridiction

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

Pour l’exécution des présentes et de leurs suites et de toute notification qui s’avérerait nécessaire, les parties élisent domicile :

- pour le Prestataire, en son siège social,
- pour l’Affilié, en son domicile tel qu’il figure sur sa fiche personnalisée (adresse n°1 sur la fiche annuaire, adresse française si l’une des adresses est située à l’étranger)

Article 16 – Correspondances

Toute question ou autre correspondance relative au présent Contrat d'Utilisation ou à tout autre aspect de l'utilisation des Services devra être adressée à Ko-Evolution Presse :

Par Email : webmaster@coachingavenue.com

Par courrier : Ko-Evolution-Pressé - bât B, 3, quai docteur Mass - 94700 Maisons-Alfort - FRANCE

La rédaction peut être jointe à l’adresse e-mail suivante : redaction@coachingavenue.com

A -CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA FICHE-ANNUAIRE

Article A1 – Unicité de la fiche-annuaire

L’Affilié, même s’il bénéficie de l’usage de plusieurs noms, s’engage à ne se présenter sur le site de Coaching Avenue que sous une seule et même identité et donc à ne créer qu’une seule fiche-annuaire.

Tout manquement à ce principe d’unicité de la fiche-annuaire induirait le retrait immédiat de l’ensemble des fiches-annuaires et des éventuels mini-sites insérés par l’Affilié, sans aucun dédommagement quel qu’il soit.

Article A2 – Déclarations de l’Affilié

L’Affilié s’engage sur la véracité des éléments d’information diffusés.

Article A3 – Mise en ligne et modifications de la fiche-annuaire

La saisie des informations le concernant sur la fiche-annuaire, sa mise en ligne et ses éventuelles modifications ultérieures sont effectuées par l’Affilié lui-même.

La parution sur le site Coaching Avenue des éléments saisis est immédiate dès validation par l’Affilié de sa saisie.

Article A4 – Charte éditoriale et contrôle

Sans être systématique, un contrôle des informations diffusées en vue du respect de la Charte éditoriale peut être exercé à tout moment par le Prestataire.

B - CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES ARTICLES

Article B1 – Le respect de la charte éditoriale

L’Affilié s’engage à respecter les principes édictés dans la charte éditoriale et déclare en avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat.

Pour vérifier la prise en compte de cette charte, la diffusion d’un article est soumise à la validation préalable de son contenu par le Rédacteur en Chef de Coaching Avenue.

Article B2 – Validation

B2.a Modalités de validation

Le Prestataire, par l’intermédiaire du Rédacteur en Chef, se réserve d’accepter les documents fournis par l’Affilié en l’état, ou de demander à ce que soit revu un document qui pourrait contrevenir aux principes graphiques, éditoriaux, déontologiques de la charte.

Sauf contraintes spécifiques et ponctuelles ou périodes de congés, le contrôle d’un article par le Rédacteur en Chef se fait dans un délai d’une semaine. Les éventuelles corrections à apporter sont notifiées par le Rédacteur en Chef à l’Affilié par courrier électronique.

B.2b Conséquences juridiques de la validation

La validation de l’article par le Rédacteur en Chef n’engage ni de façon explicite ou implicite le Prestataire auprès de tiers ou de l’Affilié.

L’Affilié reste entièrement responsable du contenu de son article et des conséquences qui résulteraient de cette parution, comme il l’a été explicité à l’article 7 des conditions générales.

Article B3 – Mise en ligne

B3.a Deux étapes pour la diffusion d’un article

Après validation de l’article par le Rédacteur en Chef, la diffusion d’un article se fait en deux étapes :

- une mise en ligne proprement dite sur le site

L’article est consultable par les internautes à travers le moteur de recherche et la liste des derniers articles parus dès la validation de l’article.

- une diffusion par la Newsletter « Coachs et Vous » (sous forme de courrier électronique)

Une présentation de l’article en 300 caractères est insérée dans la revue électronique et adressée électroniquement aux abonnés de la newsletter.

Compte tenu de leurs supports distincts et de la périodicité de parution de la newsletter, ces deux dates de diffusion sont distinctes.

B3.c Modalités de parution de la newsletter « Coachs et Vous »

La périodicité de la parution de la newsletter « Coachs et Vous » est étroitement corrélée au nombre d'articles à paraître. Dans la phase de lancement du site, la périodicité de parution de « Coachs et Vous » sera mensuelle.

Le Prestataire se réserve expressément le droit de modifier à tout moment et sans préavis la périodicité de la parution de la newsletter « Coachs et Vous ».

En vue de s'adapter au mieux aux préoccupations des internautes, le Prestataire se réserve expressément le droit de scinder à tout moment et sans préavis la newsletter en deux éditions distinctes qui seraient focalisées sur des thématiques spécifiques.

Article B4 – Période de non validation des articles

Les équipes de Ko-Evolution Presse bénéficient de périodes de congés usuelles (fêtes de fin d'année et une partie du mois d'août) pendant laquelle aucune validation d'articles ne sera effectuée.

Article B5 – Articles « non consommés »

Au cas où l'Affilié n'aurait pas inséré le nombre d'articles maximal prévu dans son contrat d'abonnement avant l'échéance de son abonnement (au bout de 12 mois), les articles « non consommés » ne donnent droit ni à report sur l'année suivante, ni à remboursement.

Article B6 – Achat d'articles supplémentaires

Au cas où l'Affilié souhaiterait insérer un ou plusieurs articles supplémentaires par rapport à la prestation initialement choisie lors de son abonnement, il a la possibilité d'acheter le droit d'insérer des articles supplémentaires (1, 4 ou 12 articles). L'achat se fait dans la zone « Accès réservé aux abonnés » du site.

Cette prestation ne modifie en rien la date d'échéance de l'abonnement qui reste inchangée. Ces articles supplémentaires doivent donc être « consommés » avant l'échéance de l'abonnement et ne donnent droit ni à report sur l'année suivante, ni à remboursement.

Article B7 – Sort des articles parus si non renouvellement de l'abonnement

Le non renouvellement de l'abonnement par l'Affilié supprime sa fiche–annuaire et le mini-site web. Par contre, les articles édités par l'Affilié ne sont pas automatiquement détruits.

En cas de non-renouvellement de l'abonnement, le Prestataire se réserve le droit de supprimer ou non les articles parus des bases de données.

Au cas où les articles ne seraient pas supprimés de la base de donnée par le Prestataire, le nom de l'ancien Affilié figurera en signature de l'article pour préserver ses droits d'auteurs, lui assurant ainsi un minimum de visibilité.

L'ancien Affilié peut exercer à tout moment son droit de retrait conformément à l'article 6c

Article B8 – Droit de réponse exercé par un tiers suite à un article

Au cas où un droit de réponse serait sollicité par un Tiers au titre d'un Contenu rédigé par l'Affilié, la réponse rédigée par ce Tiers publiée sur Coaching Avenue sera considérée et décomptée comme étant un Contenu apporté par l'Affilié.

Article B9 – Mentions du nom de l'auteur

Le nom de l'Affilié, auteur d'articles est clairement mentionné en début des dits articles, dans le catalogue des articles et sur sa propre fiche-annuaire (gestion automatisée).

Pour compléter et améliorer sa visibilité, l'Affilié peut ajouter dans le corps de l'article des liens hypertextes sur sa fiche et son profil en respectant les règles de présentation précisées dans la charte éditoriale.

C- CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES PAGES WEB COMPLEMENTAIRES

Article C1 – Respect de la vocation du site

L’Affilié s’engage à ce que les informations qu’il fait figurer sur son mini-site web soient en rapport avec la vocation du site Coaching Avenue. Les éléments informationnels doivent donc impérativement concerner le management, l’entreprise de soi, le changement ou les autres activités professionnelles du Affilié en lien avec ces thèmes.

Tout manquement à ce principe, même de façon temporaire, autorise le Prestataire à supprimer le mini-site web de l’Affilié, sans qu’aucune compensation financière ne soit exigible par l’Affilié.

Si l’Affilié est confronté à un doute sur la nature des informations qu’il souhaite diffuser, il s’engage à soumettre la question au rédacteur en chef préalablement à toute mise en ligne.

Le rédacteur en chef exprimera son accord éventuel de manière écrite. Le rédacteur en chef est joignable à l’adresse e-mail redaction@coachingavenue.com ou par courrier au siège social.

Article C2 – Respect des contraintes techniques

L’insertion d’images est subordonnée au respect des contraintes techniques en taille et poids des fichiers correspondants.

Le Prestataire souligne que le temps de téléchargement des pages web correspondant au mini-site de l’Affilié sur l’écran de l’internaute est étroitement corrélé au poids des images insérées.

Article C3 – Mise en ligne et modifications du mini-site web (2 pages perso)

La saisie des informations sur les deux pages perso, leur mise en ligne et les éventuelles modifications ultérieures sont effectués par l’Affilié lui-même.

La parution sur le site Coaching Avenue des éléments saisis est immédiate dès validation par l’Affilié de sa saisie.

Article C4 – Accès en consultation

Le mini-site perso de l’Affilié fait partie intégrante du site Coaching Avenue. Il est accessible par l’internaute à partir de la fiche-annuaire de l’Affilié.

Article C5 – Charte éditoriale et contrôle

Sans être systématique, un contrôle des informations diffusées en vue du respect de la Charte éditoriale peut être exercé à tout moment par le Prestataire.

D- CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'ENCYCLOPEDIE DU COACHING©

Article D1 – Caractéristiques de l'Encyclopédie du Coaching©

Le site Coaching Avenue propose en consultation l'Encyclopédie du Coaching© (nom déposé à l'INPI) qui sera constituée d'articles à caractères plus théoriques et didactiques portant sur le coaching, le management, les modèles et référents théoriques du coaching.

Cette encyclopédie sera accessible en consultation dans une section spécifique du site Coaching Avenue.

Le Rédacteur en Chef est la seule personne habilitée à en définir son contenu et à sélectionner les articles édités par les affiliés susceptibles d'y figurer. Ces articles bénéficient alors d'une visibilité accrue.

Le Rédacteur en Chef peut également à tout moment en modifier le contenu et notamment supprimer des articles initialement insérés.

Article D2 – Insertion des articles dans l'Encyclopédie du Coaching

L'Affilié peut proposer au Rédacteur en chef un article pour l'insérer dans l'Encyclopédie du Coaching, en complément du moteur de recherche et de la newsletter « Coachs et Vous ». Il peut contacter ce dernier à l'adresse électronique : redaction@coachingavenue.com .

Le Rédacteur en Chef est toutefois libre de l'accepter ou de le refuser sans avoir à formuler de justification.

Conformément à l'article D1, si insertion de l'article de l'Affilié il y a, elle n'est que temporaire et peut être remise en cause à tout moment par le Rédacteur en Chef.

Article D3 – Edition éventuelle d'un ouvrage « Encyclopédie du Coaching »

Au cas où un éditeur classique d'ouvrages de management souhaiterait publier cette œuvre de collaboration que constitue l'Encyclopédie du Coaching sous version papier, cette publication ferait alors l'objet d'un contrat d'auteur distinct avec les auteurs et les affiliés concernés.